Le président

Paris, le 2 septembre 2026

COMPTE RENDU

Séance de la formation plénière du mercredi 2 septembre 2026

Membres de la Commission nationale du débat public

Pouvoirs	
Marc PAPINUTTI	Président
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Marie-Céline BATTESTI	
Anne BERRIAT	
Daniel BIDEAU	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Annick CASTELAIN	
Christophe DAGUE	
Luc DEREPAS	
Stéphanie GWIZDAK	
Claire ROLLET-PERRAUD	
Danielle SIMONNET	
Jean-Michel THORNARY	
Ginette VASTEL	

Pouvoirs
Kristina PLUCHET : pouvoir à Marc PAPINUTTI

Salarié.e.s de la CNDP
Sylvie BLUMENKRANTZ, collaboratrice du président
Géraldine DUCOS, responsable de l'instruction
Jérôme GREFFE, directeur
Florent GUIGNARD, chargé de mission
Maïmouna KAMAGATE, chargée de mission
Yamina KERZALE, responsable de l'information et de la communication
Marie Liane SCHUTLZER, chargée de mission

La séance se tient en hybride, visio-conférence et présentiel.

Le président Marc PAPINUTTI ouvre la séance de la Commission nationale du débat public à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. DEMANDE DE DESIGNATION DE GARANT.E.S – ARTICLE L. 121-17

Projet « Le Bosquel AI Factory » de centre de calcul et son raccordement électrique sur la commune de Le Bosquel (80)
La société Silver Bands France Computcenter Bosquel SAS et la société RTE SA, maîtres d'ouvrage, sollicite de la Commission nationale du débat public la désignation d'un.e garant.e de la concertation préalable relative au projet « Le Bosquel AI Factory » de centre de calcul et de ses bâtiments annexes ainsi que son raccordement au réseau électrique à très haute tension sur la commune de Le Bosquel (80).

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public désigne M. Jean-Michel STIEVENARD et M. Jean Raymond WATTIEZ garants de la concertation préalable relative au projet « Le Bosquel AI Factory » de centre de calcul et de ses bâtiments annexes ainsi que son raccordement au réseau électrique à très haute tension sur la commune de Le Bosquel.

Projet de construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets résiduels à Poitiers (86)
Grand Poitiers Communauté urbaine sollicite, pour le compte d'un groupement d'autorités concédantes constitué avec toutes les collectivités du département de la Vienne compétentes en matière de traitement des déchets ménagers, porteur du projet de construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique qui sera délégué à une société publique locale en cours de constitution, la désignation d'un garant de la concertation préalable relative au projet de construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets résiduels à Poitiers (86).

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public désigne Mme Céline KHIARI et M. Jacques REGAD respectivement garante et garant de la concertation préalable relative au projet de construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets résiduels à Poitiers.

MISSIONS EN COURS

DEBAT PUBLIC – ARTICLE L. 121-9

II. Désignation du président de la commission particulière chargée de l'animation du débat public

Débat public relatif au projet de train express régional de La Réunion dit « Réunion Express »
Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public désigne M. Bernard VITRY président de la commission particulière chargée de l'animation du débat public relatif au projet de train express régional de La Réunion, dit « Réunion Express », en remplacement de Mme Renée AUPETIT, déléguée régionale.

III. Présentation du dossier de concertation, des modalités et du calendrier (L. 121-8)

Projet de prolongement de la ligne 1 du métro de Château de Vincennes à Val de Fontenay et de ses ouvrage annexes (75, 93, 94)

Présentation par :

Ile-de-France Mobilités
Jeremy Aroles, chef du département projet métro et pôle
Mélanie Gazengel, chargée de mission concertation
Arnaud Ligier, chargé de projet M1
Morgane Pirot, chargée de projet M1
Fabiane Pizzirani, cheffe du département concertation et Information

En présence des garantes :
Nathalie Durand
Marie-Liane Schützler
Caroline Werkoff

IDFM présente le dossier de concertation.

Il évoque l'option zéro, les alternatives (tram écarté, bus à haut niveau de service qui supposerait des expropriations et d'écarter d'autres usages) et les variantes (bois de Vincennes, au niveau des trois stations et à l'arrière gare et le centre de dépannage en fin de ligne).

IDFM présente ensuite les modalités de la concertation qui vise à toucher un public le plus large possible, avec notamment :

- la mise à disposition du public du dossier de concertation très complet, conservant l'ensemble des éléments techniques tout en veillant à sa lisibilité, décliné en un document de synthèse de vingt pages qui sert aussi de guide de lecture du dossier ;
- des cartes T ;
- un flyer largement tracté et distribué ;
- un site internet dédié sur le portail d'IDFM ;
- une page Facebook ;
- la communication légale par insertion presse et affichage légal ;
- des panneaux installés sur le mobilier urbain le long du tracé à destination des usager.e.s ;
- le relais de l'information auprès des partenaires du projet, au moyen d'un kit de communication, sur un périmètre élargi à la zone d'influence du projet, au-delà des seules communes directement concernées ;
- la création d'un podcast illustré consacré aux éléments spécifiques au

bois de Vincennes, en particulier à la recherche d'évitement de son impact ;
- un affichage par les exploitants de 12 lignes de bus du secteur ;
- et le compte X déjà existant de la ligne 1.

Au-delà de l'insertion presse légale, un point presse sera organisé pour annoncer l'ouverture de la concertation, en présence des trois garantes.

Les modalités de participation comprennent la mise à disposition de cahiers d'acteurs et d'un kit de débat auto-porté, une réunion d'information à destination des propriétaires concernés (sur invitation, réunion non ouverte au public), notamment sur les hypothèses d'emprise et les procédures à venir, ainsi qu'une balade au bois de Vincennes présentant les éléments développés dans le podcast. La concertation s'ouvrira par une réunion de lancement et se poursuivra par une soirée débat et cinq ateliers thématiques.

Les questions des membres de la Commission nationale du débat public et des garantes à IDFM portent sur :

- l'accessibilité du projet aux personnes à mobilité réduite et aux usager.e.s avec poussettes ou valises, et la tenue d'une modalité participative dédiée à ce public : IdFM a répondu que l'accessibilité universelle constitue un enjeu fort et que deux annexes du dossier de concertation sont consacrées à ce sujet . IdFM prévoit des modalités dédiées à ce sujet dans le cadre des ateliers sur les stations, particulièrement celui de Val de Fontenay avec le sujet des correspondances, et de recueillir les attentes propres à chaque catégorie d'usager.e.s ;
- le montant global de l'opération et ses sources de financement : plusieurs variantes étant encore à l'étude, le montant qui reste présenté, à ce stade, est celui qui était présenté en 2022 soit environ 1,7 milliard d'euros hors matériel roulant, financé dans le cadre du contrat de plan État-Région, par l'État, la région et les collectivités locales. ; la suite du financement relèvera des prochains contrats de plan ;
- les modalités de la balade organisée au bois de Vincennes : une balade, avec des acteurs spécifiques, réunissant une quarantaine de personnes, sera organisée ; le podcast illustré a pour objectif de permettre à chacun.e de réaliser cette balade en autonomie, depuis chez soi ou en se déplaçant sur place dans le bois et sans accompagnement ;
- le périmètre géographique de la concertation au sein duquel s'appliquera l'affichage réglementaire, et sa correspondance avec celui de l'évaluation environnementale, ainsi que la manière dont l'historique et les évolutions du projet, entre celui de 2022 qui avait fait l'objet d'une enquête publique et le projet actuel, seront présentés au public ; le périmètre de la publicité légale concerne les départements 75, 93 et 94, mais la concertation sera élargie aux zones d'influence du projet (des « aller vers » des villes non situées sur le tracé). Le réseau de bus servira

également de relais plus large ; l'historique du projet apparaîtra dans le dossier au travers d'encarts « Nouveauté » qui signaleront les évolutions intervenues depuis 2022, le projet actuel constituant, pour le public, une évolution du projet initial qu'il conviendra de clarifier ;
- la prise en compte des impacts environnementaux, et en particulier de la hausse des températures : une partie du dossier y est consacrée; à ce stade, seuls les grands enjeux environnementaux sont exposés, les détails, notamment relatifs à l'adaptation aux enjeux climatiques, devant être précisés dans l'évaluation environnementale et socio-économique une fois les choix entre les différentes variantes opérés ;
- la place faite à la controverse et à la contradiction : l'historique de la contestation du projet et la place qui lui sera donnée dans les modalités : les collectifs opposés au premier projet, dans le secteur du bois de Vincennes, seront invités et la parole sera donnée à l'ensemble des collectifs porteurs d'une position différente sur le projet, dans le cadre de débats auto-portés, en complément, des cahiers d'acteurs.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public décide que le dossier de la concertation préalable relative au projet de prolongement de la ligne 1 du métro, de son terminus actuel à Château de Vincennes jusqu'au pôle multimodal de Val de Fontenay et de ses ouvrages annexes est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation.

Les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage et les garantes sont validées. Les évènements allant du 5 octobre à la mi-novembre devront permettre, dès le début de la concertation, d'aborder l'ensemble des enjeux environnementaux, les enjeux socio-économiques du projet, ainsi que les alternatives au projet de prolongement. Les enjeux d'aménagement du territoire, dont celui de l'accessibilité, devront être débattus dans des événements dédiés. Le maître d'ouvrage veillera à ce que le public puisse clairement identifier les ateliers dans lesquels ces sujets seront abordés.

La concertation préalable se déroulera du 5 octobre 2026 au 11 décembre 2026.

Projet SIRIUS de centrale thermique bas carbone et de son raccordement au réseau de transport d'électricité situé à Champagne-sur-Oise (95)

Présentation par :

EDF
Véronique Burguiere, directrice de projet Sirius
Jean-Jacques Coursol, délégué stratégie développement DTEAM
Brigitte Fargevieille, directrice dialogue et concertation du groupe EDF

Manuel Lenas, délégué concertation

RTE
Marc Chambily, référent concertation
Hippolyte Deconninck, chargé de concertation raccordement Sirius
Emeric Gueguen, chef de projet raccordement Sirius

En présence des garant.e.s :
Philippe Bertran
Valérie Frayssinet

Le maître d'ouvrage présente le dossier de concertation.

Le scénario zéro est détaillé de façon spécifique à ce projet, celui-ci étant un projet soumis à la condition que EDF soit désignée lauréate des enchères de capacité à la fin de l'année 2027 (4 hypothèses dans lesquelles le projet ne se réaliserait pas sont évoquées).

Il présente ensuite les modalités de concertation qui ont été élaborées avec les garant.e.s et discutées avec les élu.e.s du territoire, la préfecture, les intercommunalités, la direction départementale des territoires, la DRIEAT et HAROPA. Elles prévoient notamment :

- un avis de concertation accompagné d'annonces presse ;
- une mise en ligne du dossier de concertation sur le site internet dédié ainsi que sa mise à disposition en mairies puis lors des rencontres de proximité ;
- une plaquette de présentation du projet sera accessible en ligne et mise à disposition en mairies et dans les lieux de passage, complétée par une affiche communicante dans les lieux de passage (centres de loisirs, permanences juridiques) ;
- le site internet, où seront déposés tous les documents, permettra de formuler avis et questions, avec une réponse apportée sous quinze jours ;
- Des vidéos explicatives seront mis en ligne et présentés lors des réunions publiques, de même qu'une maquette numérique virtuelle permettant de visiter l'installation, ainsi que des flyers destinés à mobiliser pour les rencontres de proximité ;
- quatre réunions publiques (une dans chaque mairie, et la réunion de clôture à Champagne-sur-Oise) ;
- des rencontres de terrain, notamment à la gare de Persan et dans un centre commercial, ainsi qu'une visite du site de Champagne, un atelier sur l'insertion paysagère et une visite du site de Vaires, déjà en exploitation ;
- un tiers extérieur, IFP Énergies nouvelles, interviendra lors de la réunion d'ouverture pour présenter les carburants alternatifs (le HVO) ;

- la participation du public s'appuiera enfin sur une plateforme participative, des cahiers d'acteurs et, lors des rencontres de proximité, un questionnaire de recueil des avis.

Les échanges entre le maître d'ouvrage, les membres de la Commission nationale du débat public et les garant.e.s portent sur :

- la concertation Ferracci et son articulation avec la concertation préalable ; l'État (préfecture) a souhaité organiser une réunion ne relevant pas de la concertation Ferracci et consacrée à la présentation du projet (hors la présence des garant.e.s) ;
- la place qui sera faite dans le cadre de la concertation à la présentation des options possibles de carburants utilisés et leurs impacts environnementaux : une présentation générale sera assurée par IFP Énergies nouvelles, qui dressera un panorama des différents carburants et du marché du HVO (huile végétale hydrotraitée), les constructeurs de machines et EDF apporteront ensuite les éléments techniques relatifs à la solution retenue (le HVO étant le seul carburant possible pour EDF) ; l'ensemble des solutions techniques, y compris les plus coûteuses, sera ainsi abordé.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public décide que le dossier de la concertation préalable relatif au projet SIRIUS de centrale thermique bas carbone et de son raccordement au réseau de transport d'électricité situé à Champagne-sur-Oise est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation.

Les modalités de la concertation préalable proposées par les maîtres d'ouvrage, la garante et le garant sont validées.

La concertation préalable se déroulera du 21 septembre 2026 au 20 novembre 2026.

Projet de création de route à 2x2 voies à chaussées séparées entre Rodez (nord de la rocade de Rodez) et l'autoroute A75 (échangeur de Sévérac d'Aveyron) dans l'Aveyron (12)

Présentation par :

<u>Département de l'Aveyron</u>

Valentina Cosma, directrice générale des services
Anthony Rouxel, directeur général adjoint
Arnaud Viala, président du département

En présence des garant.e.s :
Jean-Luc Campagne
Sophie Giraud

Le maître d'ouvrage présente le dossier de concertation.

Le Département a repris ce projet en 2024 dans le cadre de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS).

Le dossier de la concertation préalable présenté à la Commission s'attache à retracer les évolutions du projet depuis trente ans et à favoriser la participation de l'ensemble du public. Son sommaire vise ainsi à poser le contexte et à montrer que le projet ne repose pas sur une feuille blanche.
Le Département a souhaité répondre à la demande des garant.e.s de présenter de la façon la plus complète l'historique du projet. Il a pu verser au dossier les éléments dont il disposait en sa qualité de maître d'ouvrage. Au-delà, une difficulté provenait du fait que des études avaient été conduites précédemment par l'ancien maître d'ouvrage, avant la déclaration d'utilité publique de 1997 mais également après. D'importants travaux ont donc été conduits avec la garante et le garant sur la mise à disposition de cet historique.

Les questions soumises à la concertation portent sur l'opportunité même du projet (option zéro), sur la solution la plus adaptée (améliorer l'existant ou créer une nouvelle voie), si la création d'une route à 2x2 voies apparait comme la solution à retenir, comment adapter le projet au mieux au regard de ses impacts (agriculture, eau, biodiversité), et enfin sur les conditions de la poursuite du projet.

Les alternatives et l'option zéro soumises au débat comprennent la configuration actuelle, sécurisée et adaptée, dont les avantages et les inconvénients sont exposés, y compris en matière d'attractivité économique, les solutions à 2x2 voies approfondies par le Département à partir de sa connaissance du territoire, ainsi que leurs variantes, et les variantes antérieures. D'autres solutions, notamment ferroviaires et de transport collectif, seront également versées au débat.

Le maître d'ouvrage identifie trois cercles de public concernés par la concertation préalable : les personnes concernées directement, les usager.e.s de la nouvelle voie et les territoires impactés, la concertation devant permettre de s'adresser à tout le monde.

Le maître d'ouvrage présente ensuite les modalités de la concertation préalable, comprenant notamment :

- l'ouverture le 28 septembre, laquelle sera précédée d'une réunion d'information le 14 septembre ;
- trois réunions publiques, trois webinaires, sept stands mobiles, un atelier avec des jeunes, des visites de site ;
- une communication multicanal avec les collectivités,
- la concertation se déroulera en deux phases : comprendre et agir,

puis approfondir les solutions ;
- une réunion publique de synthèse est prévue le 17 décembre, à l'issue de laquelle il sera toujours possible de contribuer jusqu'au 28 décembre ;
- les modalités de participation seront variées, notamment en ligne, un registre papier et des cahiers d'acteurs seront mis à disposition.

En conclusion, le représentant du Département souligne que le contexte a profondément changé depuis vingt ou trente ans : si les enjeux de transport et d'impact sur les terrains de l'itinéraire demeurent, s'y ajoutent désormais une attention plus importante au sujet des impacts sur l'eau, sur l'environnement et une exigence d'acceptabilité. Il convient d'examiner ces enjeux avec le regard d'aujourd'hui ; cette concertation doit permettre de confronter le projet aux différents avis et aux besoins du territoire.

Les échanges entre le maître d'ouvrage, les membres de la Commission nationale du débat public et les garant.e.s portent sur :

- la prise en compte du long terme, en particulier sur la question de l'eau, et l'existence de variantes fondées sur des hypothèses de réchauffement climatique : le Département indique prendre en compte l'enjeu écologique et de l'enjeu de l'eau ; le dossier présente les travaux déjà conduits sur l'eau depuis 2022 l'Aveyron se trouvant au carrefour de plusieurs bassins versants et en tête de bassin et achève actuellement un pacte de résilience environnemental portant sur l'état des ressources, les impacts des aménagements et les évolutions à court, moyen et long terme, jusqu'à la fin du siècle ;
- l'anticipation du trafic de transit dans l'hypothèse de la création d'une nouvelle voie, et la façon de mobiliser les acteurs susceptibles de porter cette question au sein de la concertation : cet itinéraire a été identifié, il y a vingt ans, comme un itinéraire de transit national et européen reliant Lyon, Toulouse, l'Allemagne et l'Espagne ; le Département estime que cet aménagement permettrait de conforter, voire de développer, ces dynamiques économiques, et souhaite associer à la concertation des fédérations de transporteurs au niveau régional et interrégional ainsi que les chambres consulaires départementales et régionales, afin d'évaluer l'impact de l'aménagement sur ce trafic ;
- la spécificité du dossier, marquée par son historique et le changement de maîtrise d'ouvrage : les garant.e.s soulignent la nécessité d'une transparence sur l'historique et les études déjà menées, afin que la concertation joue pleinement son rôle.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public décide que le dossier de la concertation préalable relative au projet de création de route à 2x2 voies à chaussées séparées entre Rodez (nord de la rocade de Rodez) et l'autoroute A75 (échangeur de Sévérac d'Aveyron) dans l'Aveyron est suffisamment complet pour informer le public et engager la

concertation. Les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage, la garante et le garant sont validées. La concertation devra notamment assurer l'information du public sur l'historique du projet. La concertation préalable se déroulera du 28 septembre 2026 au 28 décembre 2026.

IV. Désignation d'un garant de la concertation préalable (L. 121-8)

Projet Landes de Gascogne de création d'un poste électrique et d'une nouvelle ligne électrique aérienne à 400 000 volts (33, 40, 47)

Lors de la délibération plénière du 6 décembre 2023, la Commission nationale du débat public a désigné, sur le fondement du 2° de l'article L. 121-9 du code de l'environnement, Mmes Marianne AZARIO et Leila MEDELSI garantes de la concertation préalable relative à ce projet. Par courriel du 21 août 2026 Mme Leila MEDELSI a présenté sa démission de sa mission de garante de la concertation préalable relative à ce projet.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public désigne M. Walter ACCHIARDI garant de la concertation préalable relative au projet Landes de Gascogne de création d'un poste électrique et d'une nouvelle ligne électrique aérienne à 400 000 volts, en remplacement de Mme Leila MEDELSI, démissionnaire, et en complément de Mme Marianne AZARIO, précédemment désignée.

PAPINUTTI
Marc

Signature numérique de PAPINUTTI Marc
Date : 2026.10.16 16:12:19 +02'00'

Marc PAPINUTTI